

Commune de Rombas  
Département de la Moselle  
Arrondissement de Metz-Campagne

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2023

Délibération n° 2023/12/28

Date de la convocation : 8 décembre 2023	La séance débute à 18h00 et se termine à 20h10	Acte exécutoire à compter du : 15 décembre 2023	Affichée en Mairie le : 19 décembre 2023
---	--	---	--

Conseillers élus : 29      Conseillers en fonction : 29      Conseillers présents : 19

Étaient présent(e)s

M. FOURNIER M. RISSER Mme WAGNER M. NOBILE Mme MACAIGNE M. MARRELLA Mme MUHLMANN M. DUMON	Mme KRAOUCHE Mme KEUVREUX Mme COLOMBEY M. CHARO M. BARBARAS Mme DA ROCHA M. DOLBEAU Mme INTERRANTE	M. VILLA Mme STEINBACH M. IAFRATE arrivé à 18h35
--	---	--

Étaient absent(e)s avec procuration (10)

Mme OUTOMURO procuration à Mme WAGNER M. SAUDRY procuration à M. RISSER M. RUPPERT procuration à M. MARRELLA Mme BENCI procuration à Mme MUHLMANN Mme BALZER procuration à Mme KEUVREUX M. IORFIDA procuration à Mme MACAIGNE	Mme MOLINA procuration à M. DOLBEAU M. PELTIER procuration à M. IAFRATE Mme GATTO procuration à Mme INTERRANTE M. BEN-ARIF procuration à M. VILLA
--	--

Était absent(e)s excusé(e)s (0)

Secrétaire de séance : M. DOLBEAU

**28. Maintien de la mesure dérogatoire concernant l'enseignement dans les écoles maternelles et élémentaires de la ville de Rombas sur 4 jours hebdomadaires**

Monsieur Gregory PREMON, Directeur Académique, Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Moselle (DASEN), par courrier en date du 16 octobre 2023 nous a signifié que la dérogation pour l'organisation des enseignements répartie sur 4 jours hebdomadaires arrive à échéance à l'issue de l'année scolaire 2023/2024.

Il s'agit donc de formuler une nouvelle demande.

Après avoir pris l'avis des différents conseils (en annexes) des écoles primaires de la ville, Monsieur le Maire propose de maintenir l'organisation des enseignements répartis sur 4 jours hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de maintenir la semaine de 4 jours.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Rombas, le 15 décembre 2023

Le Maire,



Lionel FOURNIER

Secrétaire de séance,



Jonathan DOLBEAU